



HONORAIRES DE VENTE EN RÉSIDENTIEL A partir du 16 FEVRIER 2026

Le % indiqué des honoraires se calcule sur prix de vente les incluant

*Pour l'immobilier neuf nos honoraires sont à charge promoteurs
et si ce n'est pas le cas faire mandat de recherche idem ci-dessus*

Honoraires de vente inférieurs à 199 999 €

7 .2 % TTC minimum et pas moins de 8000 € TTC

.....

Honoraires d'l vente compris entre 200 000 € et 299 999 €

7% TTC et pas moins de 14000 € TTC

.....

Honoraires d'l vente compris entre 300 000 € et 499 000 €

6.5 % TTC et pas moins de 18 000 € TTC

.....

Honoraires d'l vente compris entre 300 000 € et 499 000 €

6.5 % TTC et pas moins de 18 000 € TTC

.....

Honoraires d'l vente supérieurs à 500 000 €

6% TTC pas moins de 24 000 € TTC

.....

Avec un minimum de 8000 € TTC pour le Résidentiel

Commercial un minimum de 10 000 € HT / 3 000 € TTC Parking

Honoraires lot meublé en résidence sous bail commercial

14.4% ttc avec un minimum facturable 12 000€ ttc

Mandat EXCLUSIF VIP 1% de- au barème et pré état daté offert

LES HONORAIRES CI-DESSUS SONT A LA CHARGE DU MANDANT.

ILS SONT TOUJOURS COMPRIS DANS LE PRIX DE VENTE INDIQUE EN VITRINE, EN PUBLICITÉ
ET SUR INTERNET. POUR LE NEUF NOS HONORAIRES SONT TOUJOURS À CHARGE DU
VENDEUR SAUF MANDAT DE RECHERCHE ACQUEREUR